

Simposio delle Conferenze episcopali
dell’Africa e del Madagascar (SECAM-SCEAM)
Accra (Ghana), 8-11 giugno 2015

LES ATTENDUS DU SYNODE SUR LA FAMILLE

Quelques points de discernement.

par Edouard Ade

En instituant en 1965 le Synode des Evêques comme une institution permanente, le Bienheureux Pape Paul VI voulait répondre à un désir exprimé par les Pères Conciliaires de maintenir vivant l’esprit de collégialité vécu au cours du Concile Vatican II. Au moment où l’Eglise opérait un aggiornamento qui se traduisait par une grande ouverture au monde contemporain, ce besoin d’une marche ensemble des successeurs des Apôtres avec leur pair qui a la charge pétrinienne se révélait de grande nécessité. Il fallait un organe pour que les pasteurs de l’Eglise répandus à travers le monde, un monde en pleine accélération, puissent dialoguer de façon permanente entre eux, partager informations et expériences, en vue d’une commune recherche de solutions pastorales universellement valables et applicables dans l’Eglise, parce qu’il n’y a qu’un seul Corps du Christ dont les membres sont réunis par une seule foi, un seul baptême et ont part à un seul Pain. Avec les bouleversements occasionnés par une mondialisation se développant en rouleau compresseur pour les cultures et les traditions religieuses, l’Eglise ressent chaque jour un peu plus la nécessité de renforcer cet esprit synodal, car en rangs dispersés les disciples du Christ ne sauraient affronter les défis que leur pose le monde contemporain. Le Pape François l’a senti avec une grande acuité – lui qui venait de la périphérie géographique de l’Eglise Romaine – et a voulu que la Secrétairerie du Synode des Evêques soit un élément cardinal de la Réforme de la Curie. Le premier test de cette vision est la question de cette cellule du Peuple de Dieu, que les documents conciliaires et le magistère pontifical post-conciliaire ont appelé, à la suite des Pères, « l’Eglise domestique », et que St Jean-Paul II a présenté comme la « route principale de l’Eglise » parce qu’elle est la route que la Trinité Sainte a choisie pour l’Incarnation du Verbe de Dieu. Ce test, nous le réussissons ensemble si les conditions ci-après sont remplies :

- Les familles au sortir de la XIV ème assemblée générale ordinaire du Synode des Evêques se trouvent renforcées dans leur identité, leur vocation et leur mission.
- Les Pasteurs aident les familles chrétiennes à affronter les défis qui sont les leurs aujourd’hui face à un monde qui prône d’autres valeurs que celles de l’Evangile.
- Les Familles sont accompagnées dans leur pèlerinage de foi, sont aidées à assumer leurs échecs et leurs blessures, et sont soutenues dans leurs efforts de relèvement.

I. Les attendus

Une annonce claire de l’Evangile de la Famille

1. Il est à souhaiter que le Synode, dans sa délibération finale, n’ait pas à présupposer l’Evangile de la famille, comme si le Magistère du Concile Vatican II, du Bienheureux Paul VI, de St Jean-Paul II et du Pape Benoît XVI en la matière, était connu et assimilé par tous ou par un grand nombre de catholiques, et qu’il faille désormais passer à une pastorale surtout axée sur ceux qui ne le suivent pas encore ou plus du tout. Autrement, ceux-ci ne

comprendraient même pas pourquoi l'Eglise leur propose un cheminement en vue de leur pleine réconciliation avec la vie évangélique. La doctrine doit donc être rappelée à tous, avec clarté, à temps et contre-temps.

2. Ce qui peut le plus faire mal à l'Eglise est que sa communication de la vérité de l'Evangile soit brouillée par une autre forme de communication. C'est pour cela que les familles chrétiennes attendent une parole claire des Pères sur ce qu'elles sont, selon la révélation biblique. Cette vérité révélée, l'Eglise ne doit se lasser de la proclamer. Elles attendent de s'entendre dire encore que le mariage, selon la volonté de Dieu, c'est un seul homme et une seule femme, et pour la vie, sans aucun droit d'être infidèle ni de se séparer ni même de se remarier s'il arrivait que l'un des conjoints pour une raison ou une autre abandonnait l'autre. Elles ont besoin que l'Eglise rappelle à temps et contre-temps les propriétés et les fins du mariage chrétien. Elles attendent que l'Eglise ne soit pas fatiguée de répéter ces vérités. On ne peut se lasser de répéter la vérité de l'Evangile.

3. Le soin pastoral doit être également accordé à tous : à ceux qui suivent fidèlement la voie de l'Evangile au prix de bien des luttes et sacrifices, à ceux qui, sur ce chemin, ont essuyé l'échec mais persévèrent dans la fidélité, comme à ceux qui n'ont pas pu tenir et se sont engagés dans de nouveaux liens.

Les précautions de langage

4. L'Eglise, à travers son Magistère, doit rester précise dans le langage. Puisque sa doctrine du mariage ne reconnaît ni le divorce ni le remariage, elle n'a pas à parler de « divorcés remariés » mais plutôt de « séparés-réengagés ». Au cas où il y aurait recours à la première appellation qui se justifie au plan civil, elle devrait prendre la précaution de faire précéder l'énoncé par : « ceux qui sont désignés comme » (divorcés remariés).

5. Par rapport à la gradualité, le Magistère de l'Eglise depuis St Jean-Paul II distingue clairement « la loi de la gradualité » de « la gradualité de la loi », cette dernière étant contraire à la doctrine catholique. La première par contre admet qu'un pécheur puisse avancer pas à pas, étape par étape, pour sortir de sa situation, et qu'il pourra, pour cela, compter sur la grâce de Dieu qui suscite en lui le repentir et l'effort de pénitence, et en s'appuyant sur le « bien » qui reste en lui et que le péché n'a pas pu détruire entièrement.

6. Le Synode veillera à ce que soit clairement distinguée l'affirmation du « bien » qui subsiste chez le pécheur, de l'affirmation du « bien » dans des situations de vie contraires à l'Evangile, ce qui est tout à fait autre. S'il en était autrement, pourquoi ceux qui s'y trouvent, devraient-ils la quitter ? Si la gradualité était prise dans le sens de la proportionalisation de la vérité à la situation vécue, elle serait dangereuse, car alors, elle signifierait : « marcher en dehors du chemin » (St Thomas d'Aquin). Or ce docteur commun recommande qu' « il vaut mieux boiter sur le chemin que de marcher à grands pas hors du chemin. Car celui qui boite sur le chemin, même s'il n'avance guère, se rapproche du terme ; mais celui qui marche hors du chemin, plus il court vaillamment, plus il s'éloigne du terme » (Commentaire sur l'Evangile de Jean, 14,2).

Les concessions déjà accordées aux séparés-réengagés

7. Le Synode doit rappeler les concessions déjà accordées par l'Eglise. Sont-elles connues et appliquées ? Avec quels résultats ? En quoi ne satisfont-elles pas au but poursuivi qui est le salut des âmes et qu'il faille en accorder d'autres ?

« La réconciliation par le sacrement de pénitence – qui ouvrirait la voie au sacrement de l'Eucharistie – ne peut être accordée qu'à ceux qui se sont repentis d'avoir violé le signe

de l'Alliance et de la fidélité au Christ, et sont sincèrement disposés à une forme de vie qui ne soit plus en contradiction avec l'indissolubilité du mariage. Cela implique concrètement que, lorsque l'homme et la femme ne peuvent pas, pour de graves motifs – par exemple l'éducation des enfants –, remplir l'obligation de la séparation, « ils prennent l'engagement de vivre en complète continence, c'est-à-dire en s'abstenant des actes réservés aux époux » (Jean Paul II, Homélie à la messe de clôture du V^e Synode des Evêques, 25 octobre 1980, n. 7: AAS 72 (1980), p. 1082). » (Jean-Paul II, Familiaris consortio, 84).

« Sans aucun doute, la pleine participation à l'Eucharistie se réalise quand on s'approche aussi personnellement de l'autel pour recevoir la Communion. Toutefois, on doit veiller à ce que cette juste affirmation n'introduise pas parmi les fidèles un certain automatisme, comme si par le seul fait de se trouver dans une église durant la liturgie on avait le droit ou peut-être même le devoir de s'approcher de la Table eucharistique. Quand il n'est pas possible de s'approcher de la communion sacramentelle, la participation à la Messe demeure cependant nécessaire, valable, significative et fructueuse. Dans ces circonstances, il est bon de cultiver le désir de la pleine union avec le Christ, par exemple par la pratique de la communion spirituelle, rappelée par Jean-Paul II (Cf. Ecclesia de Eucharistia, n. 34) et recommandée par de Saints maîtres de vie spirituelle (Tels, par exemple, S. Thomas d'Aquin, Somme théologique, III, q. 80, a. 1, 2; S. Thérèse de Jésus, Le chemin de la perfection, ch. 35. La doctrine a été confirmée avec autorité par le Concile de Trente, sess. XIII, c. VIII). » (Benoît XVI, Sacramentum caritatis, 55)

8. Il faudra cependant rappeler que l'expression « communion spirituelle » utilisée dans Ecclesia de Eucharistia et dans Sacramentum caritatis est analogique et comprend en réalité trois sens à ne pas confondre. Elle signifie :

- la grâce du sacrement reçu : on communie sacramentellement et spirituellement
- la communion de désir de l'enfant baptisé qui n'a pas encore reçu la première communion
- le désir de communion quand il y a un empêchement à communier. Benoît XVI dit : « désir de la pleine union avec le Christ ».

La question de l'homosexualité

9. Sur l'orientation sexuelle, l'Eglise peut-elle enseigner autre chose que ce qu'elle a dit jusque là sans contredire toute la révélation biblique ? En effet, nous devons déjà interroger le langage qui consiste à parler d' « orientation », lequel langage suggère subtilement qu'il y a deux possibilités égales pour la sexualité humaine : une homosexuelle et une autre hétérosexuelle. Dire que l'orientation homosexuelle n'est pas ce que Dieu a prévu en créant l'homme « mâle et femelle » ne veut pas dire heurter les homosexuels.

La question de la polygamie

10. Il serait important pour la pastorale de l'Eglise en Afrique que le Synode, dans sa délibération finale, puisse distinguer clairement entre deux différents cas de polygamie : (i) le cas des païens polygames qui, vivant dans la situation des patriarches, peuvent être rejoints par la grâce de Dieu, (ii) le cas des baptisés qui s'orientent par la suite dans la polygamie. Il serait important pour la mission de l'Eglise en Afrique que le Synode puisse clairement exclure toute possibilité de polygamie pour les baptisés. Il faudrait cependant que le Synode réévalue la pratique des privilèges paulin et pétrinien, pour éviter que ne soit ajouté au péché d'endurcissement de cœur qui a rendu possible la polygamie, celui de l'injustice, notamment vis-à-vis des femmes.

La reconnaissance des cas de nullité

11. Le Synode devra étudier comment rendre plus accessibles et plus souples les procédures en vue de la reconnaissance des cas de nullité tout en maintenant les deux instances parce qu'il faut nécessairement garantir la certitude morale du jugement. On pourrait par exemple ne pas prolonger inutilement la procédure, former un nombre suffisant de collaborateurs compétents pour les tribunaux et rendre la procédure gratuite (au moins pour les pauvres). Il faudrait en tout état de cause éviter que l'assouplissement ressemble à une reconnaissance du divorce, ce qui constituerait une atteinte grave à l'indissolubilité du mariage.

12. Si la préparation au sacerdoce ministériel et à la vie religieuse requiert une durée canonique obligatoire, devra-t-on se contenter pour le mariage d'étapes vagues comme « préparation lointaine », « préparation immédiate » qui, bien souvent sous le feu de la passion sont écourtées au maximum ?

Ne faudrait-il pas fixer une durée canonique irréductible pour les fiançailles ? Il serait important de prendre en compte la dimension de la « foi » dans la célébration valide d'un mariage.

II. Un discernement affiné des esprits

1. Le piège de la colonisation idéologique et de l'enfermement sur soi

Le Pape François a alerté plusieurs fois les évêchés des pays en développement sur le risque de la colonisation idéologique. Si l'Occident ne doit pas croire que ses problèmes sont les seuls du monde, la crise de la famille qu'il vit menace aussi l'Afrique et l'Asie (cf. Conférence de Pékin et de Caire, Protocole de Maputo, etc.). Affronter cette menace n'est donc pas la seule tâche de l'Europe et de l'Amérique du Nord.

Mais s'il faudrait faire éviter aux Jeunes Eglises le piège de l'enfermement sur des questions qui seraient présentées comme typiquement leurs, elles ont l'impérieux devoir de provoquer l'Occident à s'ouvrir à d'autres horizons culturels que le leur ; leur propre santé culturelle en dépend.

2. Les illusions d'une pseudo-ouverture

Les Pères Synodaux doivent être au clair avec les illusions d'une pseudo-ouverture au monde. A en croire les médias, un pays qui semble prendre la tête des artisans de l'ouverture de la doctrine catholique aux réquisits du monde contemporain, est l'Allemagne. Mais si nous comparons les statistiques de pratiques religieuses qui nous viennent de ce pays, elles sont révélatrices d'une grande illusion : les communautés protestantes qui bénissent déjà des unions homosexuelles et qui acceptent le divorce, l'avortement et l'euthanasie n'ont que 3,5% de pratiquants contre 10,8% pour les catholiques. Il est donc faux que l'ouverture au monde augmentera le nombre de pratiquants catholiques. Au contraire, une telle ouverture de dilution dans l'esprit du monde, ôterait à l'Eglise l'énorme chance qu'elle a de présenter aux jeunes les valeurs d'absolu qu'ils iront malheureusement, faute de mieux, chercher dans les groupes extrémistes, les groupes djihadistes, les groupes terroristes, etc. Car, plus qu'on ne le pense, la génération montante est en quête de sens et de valeurs spirituelles élevées. Elle est fatiguée de la culture consumériste que lui impose le monde globalisé ; et elle attend sans le dire de voir une Eglise solidement enracinée en Jésus-Christ qui ait le courage de lui proposer les valeurs hautes, de lui présenter la sainteté comme une voie accessible à tous.

3. Appliquer les règles du discernement

Le Pape François, en bon fils de St Ignace, est très sensible aux Règles de discernement des esprits. L'Église en Synode ne doit pas poursuivre la fin qui est la sienne de façon oblique. Cette marche vers la fin requiert droiture de la pensée et pureté de l'intention, comme l'enseigne Baudouin de Ford. Il arrive en effet, que « certaines choses peuvent prendre l'aspect de vertus véritables, comme d'ailleurs de vices, et tromper les yeux du cœur. Par leurs séductions propres, elles peuvent troubler la vue de notre intelligence au point de lui faire prendre souvent pour du bien des réalités mauvaises en fait, et inversement de lui faire discerner du mal là où, en fait, il n'y en a pas. C'est là un aspect de notre misère et de notre ignorance, qu'il nous faut beaucoup déplorer et grandement redouter ». C'est pour cela que l'Apôtre St Jean nous recommande d'éprouver les esprits pour voir s'ils viennent vraiment de Dieu.

Grâce à ce sens du discernement, les Pères Synodaux doivent rester vigilants sur la stratégie de l'Ennemi du genre humain qui, comme un lion, rugit et rode, cherchant qui dévorer. En fait, il fait le tour de l'Église pour voir par quel point faible s'engouffrer. Nous sommes invités à lui résister dans la foi (cf. 1 P 5,8-9).

4. Les oppositions artificielles

L'une de ses grandes manœuvres est de faire beaucoup de publicité en créant artificiellement des oppositions : on entendra les médias parler beaucoup de « conservateurs » et de « rénovateurs », de ceux qui sont pour la « doctrine élitiste » et de ceux qui sont pour la « pastorale relativiste ». Dans ces oppositions artificielles, poussées à l'extrême, il va créer des positions intermédiaires cherchant à proposer des positions attendrissantes avec des « aménagements minimes ». Mais en fait, comme nous l'enseigne la géométrie, le plus petit écart au point de départ devient un grand écart au point d'arrivée. Donc la stratégie ici sera de trouver la plus petite « ouverture » qui pourra contenter toutes les parties pour le temps du Synode. Mais l'herméneutique de cette « petite concession » – pensons ici aux cas particuliers pour lesquels certains dont on ne peut douter de l'orthodoxie réclament une attention miséricordieuse – pourra demain conduire à de grandes divergences doctrinales. Il faudra peut-être expliquer aux médias que les Pères Synodaux ne vont pas en compétition à Rome avec l'espoir de ramener pour leurs Églises locales des trophées. Il n'y a qu'une seule victoire à attendre : celle de l'esprit de l'Évangile sur l'esprit du monde.

5. Les anticipations pastorales hasardeuses

Certains Pasteurs sans l'autorisation du Saint-Siège ont déjà initié des pratiques contraires à la discipline commune et cherchent à voir le Synode entériner de telles pratiques. De telles attitudes pastorales doivent être dénoncées avec la dernière rigueur.

6. Les lieux de vigilance

La méthode utilisée par le Prince de ce monde pour essayer de déstabiliser l'Église est celle du « cheval de Troie ». Et voici les troyens qu'il pourrait poster tout au long de l'assemblée synodale :

Troyen 1 : Trouver un « nouveau langage » pour les vérités inviolables.

Ce réquisit d'un nouveau langage à trouver est très présent dans la Relatio Synodi et dans tous les débats qui se mènent depuis la clôture de l'assemblée extraordinaire d'octobre 2014. Il est vrai que la nouvelle évangélisation et l'effort d'inculturation de la foi dans le monde contemporain appellent une forme de communication qui rejoigne le contemporain,

un peu comme Jésus utilisait en son temps les paraboles pour se faire comprendre de ses auditeurs. Mais comme l'Évangile nous le montre, ces mêmes paraboles n'étaient pas comprises de tous, même des disciples qui partageaient la même vie que Jésus. Il fallait qu'il leur explique en particulier le sens des paraboles. Avons-nous le droit d'occulter ce travail de l'explication ? Est-ce vraiment le mot qui dérange le contemporain ou la réalité à laquelle renvoie le mot ? Nous l'aurions beau changer, nous nous heurterons à l'irréductibilité du référent, à moins de vouloir le changer lui aussi. Nous ne sommes plus dans ce cas dans la doctrine catholique. En quoi par exemple la théologie du corps telle que développée par Jean-Paul II dérangerait le monde contemporain et qu'il faille la remplacer par une théologie de l'amour s'il n'y a pas la volonté manifeste de biffer la différence inscrite dans la corporéité – la différence sexuelle – créée par Dieu qui les fit mâle et femelle ? Éliminer le corps, c'est éliminer le mystère de la Croix, c'est éliminer le mystère de l'Église, c'est éliminer le mystère de la famille.

Troyen 2 : Le discours sur les valeurs.

Dans la Relatio Synodi, il a été aussi beaucoup question des valeurs positives à trouver chez les « divorces remariés », dans les « unions homosexuelles », etc. Il y a lieu ici de maintenir fermement à l'école de St Thomas d'Aquin la distinction entre l'affirmation du « bien » chez le pécheur et l'affirmation du « bien » dans sa situation peccamineuse. Autrement il faudrait dire aussi que la polygamie entre baptisés est une valeur, car c'est bien de cela qu'il s'agit dans le cas des « séparés-réengagés ». Pour forcer la comparaison : admettre qu'il y a des valeurs positives dans ces unions contraires à l'Évangile, c'est reconnaître aussi qu'il y a du bien dans un groupe de terroristes, dans une mafia ou tout autre association du genre, pour la simple raison que les gens qui vivent dans ces réseaux sont capables d'oubli de soi, de solidarité, de fidélité et de bien d'autres valeurs que l'on retrouve dans des associations de bienfaisance.

Troyen 3 : L'idéalisation des exigences évangéliques

Il est une expression qui revient souvent dans les discussions en cours sur la famille chrétienne et le mariage catholique avec son indissolubilité, son unicité, ses exigences de fidélité et son ouverture à la procréation. Ils sont présentés comme des « idéaux ». Derrière cette forme de présentation se cache en fait un grand danger, car avec cela l'observation des commandements de Dieu est présentée comme un but élevé, mais inatteignable par le commun des mortels. S'il en était ainsi l'Évangile ne serait pas une Bonne Nouvelle pour l'homme mais un fardeau qu'il serait inutile de lui proposer.

Troyen 4: Les ambiguïtés et les propos équivoques.

Déjà dans la Relatio Synodi mais aussi dans les débats qui se mènent aujourd'hui, il s'opère des glissements dans les formulations. On commence par dire une chose qui doctrinalement ne souffre d'aucune contestation et l'on finit par une proposition irrecevable ou équivoque.

Il est dit : nous ne voulons pas de « mariage pour tous », mais nous plaçons pour que l'Église tienne compte des « valeurs vécues » dans d'autres formes d'union stable, fidèle, etc.

Or St Ignace nous a prévenus sur de telles idées : examiner si le début bon conduit à une bonne fin, car l'Ennemi du genre humain a l'art de se transformer en Ange de lumière. Il suggère à l'âme fidèle des pensées conformes à la piété et finit par l'entraîner dans ses idées perverses. C'est pour cela que St Ignace nous recommande de savoir reconnaître le serpent à sa queue.

En conclusion

L'incident de la publication du rapport provisoire de l'Assemblée extraordinaire dans les médias, rapport qui comportait des propositions rejetées par une partie importante des Pères synodaux n'a pas honoré l'Eglise Catholique. Le Synode des Evêques n'est pas le synode de l'opinion publique internationale. L'Eglise est appelée à ne pas oublier ce qu'elle est. Elle n'a pas à prendre modèle sur les organisations civiles dont les résultats d'assemblées sont écrits à l'avance et soumis au vote quand tout le monde est fatigué. Si nous croyons que c'est l'Esprit du Seigneur qui guide son Eglise, nous devons avoir la patience de cheminer sous la mouvance de cet Esprit, en marchant véritablement ensemble. C'est dans la marche synodale que nous devons écouter ce que l'Esprit dit aux Eglises. Et il ne peut leur dire autre chose que ce que le Fils nous a révélé. S'il y a une attente de l'ensemble des fidèles du Christ vis-à-vis de leurs Pères Evêques c'est qu'ils écoutent l'Esprit-Saint et fassent attention aux troyens que l'Ennemi du genre humain peut glisser dans leurs délibérations.

Père Edouard ADE
Centre de recherche Notre Dame de l'Inculturation
Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest

Accra, le 9 Juin 2015

<http://chiesa.espresso.repubblica.it/articolo/1351071>